



ancenis-saint-gereon.fr

## **DÉCISION MUNICIPALE N° 2023-003**

**Sollicitation d'un soutien financier de la Région des Pays de la Loire dans le cadre du contrat régional du bassin versant**

### **LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON**

Vu la délibération n° 072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération n°124-21 du 27 septembre 2021 autorisant M. le maire à solliciter des financements.

Vu la délibération n°0140 du 12 décembre 2022 par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, et en particulier de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour toutes les opérations de fonctionnement et d'investissement prévues au budget, et sans limitation de montant,

CONSIDÉRANT que la collectivité a pour projet la restauration des ruisseaux de la Davrays et de la Blordière.

CONSIDÉRANT la mise à disposition de financement disponible du Conseil Régional des Pays de la Loire au titre du contrat régional du bassin versant 2020-2022 co-signé par la communauté de commune du pays d'Ancenis.

### **DÉCIDE**

**Article 1** : de solliciter un soutien financier du Conseil Régional des Pays de la Loire dans le cadre du contrat Régional de Bassin Versant, selon le plan de financement ci-dessous, sur la base d'un coût projet estimé à 675 245 € HT.

DEPENSES			dont ruisseau	
Nature de dépense	Subventionnable	Montant	La Bizardière	La Dawrays
Etudes	✓	68 360,00 €	23 650,00 €	44 710,00 €
Acquisitions foncières		60 000,00 €	60 000,00 €	
Travaux de restauration déconstruction et élagage	✓	159 150,00 €	48 400,00 €	110 750,00 €
Travaux hydrauliques et hydromorphologiques	✓	125 725,00 €	18 500,00 €	107 225,00 €
Signalétique	✓	14 000,00 €	6 500,00 €	7 500,00 €
Travaux d'espaces verts et naturels	✓	41 000,00 €		41 000,00 €
Travaux de mobiliers et ouvrages d'art		153 700,00 €	62 500,00 €	91 200,00 €
Travaux d'aménagement et de sécurité		53 310,00 €	53 310,00 €	
<b>Coût total du projet HT</b>		<b>675 245,00 €</b>	<b>272 860,00 €</b>	<b>402 385,00 €</b>

RECETTES		
Organisme	Taux	Montant
Région Pays de la Loire Contrat Régional du Bassin Versant <i>80% sur un total de dépenses subventionnables de 408 235€</i>	55%	326 588,00 €
Autofinancement	45%	348 657,00 €
<b>Total recettes HT</b>		<b>675 245,00 €</b>

**Article 2** : d'autoriser la signature de tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

**Article 3** : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable public assignataire d'Ancenis-Saint-Géréon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**Article 4** : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie et sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 11 janvier 2023

Le maire,  
**Rémy Orhon**



*Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.*